



HPQ Silicium Inc.

Rapport de gestion

**Pour la période finissant
le 30 juin 2026**

INTRODUCTION

Ce présent rapport de gestion (« RG ») a été préparé en date du 28 août 2026 et devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés non audités de HPQ Silicium Inc. (« HPQ-Silicium », « la Société », ou « HPQ », pour l'intermédiaire se finissant le 30 juin 2026. Les informations décrites dans ce rapport incluent les activités de la Société mère ainsi que de ses filiales (voir Note 3.2). Les états financiers consolidés pour l'intermédiaires ont été dressés par la direction de la société et n'ont pas été examinés par l'auditeur externe. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Les notes mentionnées dans ce présent rapport se réfèrent aux notes des états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés de l'intermédiaire sont présentés conformément à la Norme comptable internationale IAS 34 "Information financière intermédiaire" et fait appel à des estimations comptables critiques. Les informations décrites dans ce rapport inclus les activités de la Société mère ainsi que ses filiales et sa Société associé (voir Note 3.2 aux états financiers consolidés). Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la société. La note 4 décrit les domaines particulièrement complexes exigeant un jugement éclairé ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés. En tenant compte de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière consolidé. Ces ajustements éventuels pourraient être significatifs.

La Société a été constituée le 20 décembre 1996 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les actions de la Société font partie de la catégorie « sociétés émergentes » et se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) sous le symbole « HPQ ». Elle est un émetteur assujetti en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le 16 mars 2021, les actions de la Société ont commencé à se négocier sur l'OTCQX Best Market sous le symbole « HPQFF », mais depuis le 7 juillet 2023 elle se négocie sur l'OTCQB, (The Venture Market) toujours sous le symbole « HPQFF ». Le 4 juillet 2022, la Société a obtenu le certificat de modification de sa dénomination sociale pour HPQ Silicium Inc. ainsi que sa classification de son activité pour Industriel, Technologique ou Sciences de la vie groupe 1 à la bourse de croissance du TSX le 21 juillet 2022, mais depuis le 20 mai 2025, la classification de la Société à la bourse de croissance du TSX est passé du niveau 1 au niveau 2. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal de la Société, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée, bureau 306, Montréal, Québec, H2Y 1R8, Canada.

La Société présente régulièrement des renseignements supplémentaires sur ses activités, lesquels sont déposés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche SEDAR+ au Canada, à l'adresse www.sedarplus.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport de gestion contient des déclarations prospectives fondées sur les attentes, les estimations et les projections de la Société concernant ses activités, cela dans le développement de technologie liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium et de ses dérivés. Ces déclarations sont raisonnables, mais impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, qui sont identifiés dans les dépôts réguliers effectués par la Société auprès des autorités réglementaires canadiennes et il ne peut y avoir aucune garantie qu'elles se révéleront exactes et que les résultats finaux ainsi que les résultats futurs les événements pourraient varier de manière significative et contredire les résultats attendus en vertu de ces déclarations.

Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives, car les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont influencées par une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient modifier considérablement les résultats et les événements réels. Lorsqu'ils sont utilisés dans ce document, les mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « potentiel », « devrait » et des expressions similaires sont des énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes et il n'y a aucune assurance donnée par la Société que les résultats attendus correspondront aux énoncés prospectifs.

De nombreux risques existent qui pourraient rendre ces déclarations prospectives erronées tels que l'incapacité d'obtenir les brevets ou tout autre risque lié au développement.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités est assujettie à l'obtention de financements additionnels nécessaires pour poursuivre le développement des technologies de transformation, de la mise en production commerciale et au soutien continu de ses fournisseurs et créanciers. Même si la Société a pu obtenir de tels financements dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra le faire à l'avenir.

La Société prend engagement de mettre à jour ses énoncés prospectifs et d'en informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la direction doivent être changées.

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

La Société est une entreprise technologique développant des procédés de nouvelle génération pour la fabrication de matériaux avancés. La Société concentre ses activités sur le développement et la commercialisation de technologies visant les marchés de la silice fumée, des matériaux avancés pour batteries lithium-ion et des solutions énergétiques basées sur l'hydrogène.

À la suite d'une revue stratégique réalisée en 2025, la Société a recentré ses activités sur les secteurs présentant les meilleures perspectives de commercialisation à court et moyen terme. Dans ce contexte, HPQ a mis fin aux activités de développement liées au programme Réacteur de Réduction de Quartz (RRQ) PUREVAP™, afin de concentrer ses ressources financières, techniques et opérationnelles sur ses plateformes technologiques les plus avancées.

Les activités de la Société sont maintenant structurées autour de trois axes principaux

1. Silice pyrogénée produite à l'aide du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »)

La Société développe une technologie visant la production de silice pyrogénée à partir de quartz à l'aide d'un procédé plasma. La silice pyrogénée est un matériau industriel à forte valeur ajoutée utilisé dans une grande variété d'applications, notamment dans les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, l'alimentation, les peintures, les revêtements, les scellants, les adhésifs et les matériaux de construction. En raison de ses propriétés d'agent épaississant, antiagglomérant, modificateur rhéologique et agent de renforcement, elle constitue un composant essentiel pour améliorer la performance et la stabilité des formulations dans de nombreux secteurs industriels.

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») est développé pour la filiale en propriété exclusive de la Société, HPQ Silica Polvere Inc., par PyroGenèse Inc. Le développement de cette technologie bénéficie d'un soutien financier de programmes gouvernementaux, notamment du programme de la Fondation pour le développement durable du Canada (SDTC), qui couvre environ 33 % des coûts du projet, ainsi que du programme Technoclimat du gouvernement du Québec, qui couvre environ 30 % des coûts.

2. Matériaux à base de silicium pour les anodes de batteries lithium-ion

En vertu de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec sa partenaire technologique française, Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement de matériaux avancés à base de silicium destinés aux anodes de batteries lithium-ion.

L'objectif de la Société, à moyen et à long terme, est d'établir une capacité de production de matériaux à base de silicium spécifiquement conçus pour les anodes de batteries. Dans ce contexte, la Société a entrepris des démarches initiales de mise en marché en collaborant avec des tiers chargés de fabriquer, selon ses spécifications techniques et à partir des matériaux GEN3 développés avec Novacium, des cellules de batteries lithium-ion commerciales aux formats cylindriques 18650 et 21700.

Ces activités demeurent à un stade préliminaire et s'inscrivent dans le cadre des efforts continus de la Société visant à valider les paramètres techniques et commerciaux associés à une éventuelle production à plus grande échelle.

3. Technologies de production d'hydrogène

En vertu de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec sa partenaire technologique française, Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement et à la commercialisation de technologies innovantes de production d'hydrogène.

a) Technologie METAGENE™ :

Cette technologie vise la production autonome et évolutive d'hydrogène vert par hydrolyse de matériaux à base d'aluminium à forte teneur en contenu recyclé.

b) Le procédé HyDRAS™ (Hydrogen from Dross and Red Mud for Aluminum Sustainability)

Les scories noires d'aluminium (« black dross ») et les résidus de bauxite (« boues rouges ») représentent deux enjeux importants de gestion des déchets pour l'industrie de l'aluminium. Le procédé HyDRAS™ combine ces deux flux de déchets en utilisant les résidus de bauxite afin d'accroître la production d'hydrogène à partir de l'aluminium résiduel contenu dans les scories noires.

Ces technologies sont actuellement en phase de développement et s'inscrivent dans les efforts de la Société visant à évaluer leur faisabilité technique et leur potentiel de déploiement à l'échelle industrielle.

POINTS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2026

- Le 17 juin 2026, HPQ a annoncé la signature d'une lettre d'intention non contraignante avec Novacium SAS et LN Innov' afin d'évaluer la faisabilité d'établir au Canada une plateforme intégrant des technologies de batteries avancées et des systèmes de propulsion électrique destinés aux applications de drones, de robotique et de défense en Amérique du Nord.
- Le 4 juin 2026, HPQ a annoncé que Novacium, LN Innov' et Groupe Zekat présenteraient un système intégré de propulsion pour drones à Eurosatory 2026. La plateforme combine les technologies de batteries avancées de Novacium avec des moteurs électriques et des contrôleurs électroniques de vitesse dans le cadre d'une solution européenne intégrée de groupe motopropulseur pour drones.
- Le 21 mai 2026, HPQ a annoncé que Novacium avait signé une lettre d'intention non contraignante et non exclusive avec GH Technologies Co., Ltd., établissant un cadre de collaboration de 36 mois afin d'évaluer des occasions commerciales et la distribution potentielle de cellules et de batteries lithium-ion GEN4 sur les marchés de la région Asie-Pacifique.

- Le 30 avril 2026, HPQ a annoncé qu'un bloc-batterie semi-solide 8S pour drones intégrant le matériau d'anode à base de silicium GEN4 de Novacium avait atteint une capacité de 15 900 mAh, une énergie totale de 457 Wh et une densité énergétique de 395 Wh/kg au niveau du bloc-batterie. La Société a également annoncé avoir retenu les services d'Apaton Finance GmbH afin de fournir des services de sensibilisation des investisseurs et de communication numérique axés sur le marché européen.
- Le 22 avril 2026, HPQ a annoncé que Novacium avait reçu une première commande de blocs-batteries d'un fabricant européen de drones. La commande, fondée sur une configuration 8S2P utilisant des cellules GEN4 de format 21700, représentait une première étape dans la commercialisation de blocs-batteries lithium-ion à haute capacité destinés aux applications de drones.
- Le 15 avril 2026, HPQ a annoncé que des cellules cylindriques de format 21700 fabriquées à partir du matériau d'anode à base de silicium GEN4 de Novacium avaient atteint une capacité de décharge de 7 030 mAh dans des conditions d'essai prolongées de décharge profonde, avec une dégradation de capacité de moins de 2 % après 70 cycles.
- Le 7 avril 2026, HPQ a annoncé que des cellules cylindriques de format 21700 fabriquées à partir du matériau d'anode à base de silicium GEN4 de Novacium avaient atteint une capacité de décharge moyenne supérieure à 6 600 mAh, une cellule record atteignant 6 696 mAh ainsi que des densités énergétiques de 319,9 Wh/kg et de 906,2 Wh/L dans des conditions d'essai standard.

POINTS SAILLANTS ANTÉRIEUR AU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2026

- Le 30 mars 2026, la Société a signé une entente modifiant l'accord de contribution non remboursable conclu avec le Conseil national de recherches du Canada (« CNRC ») dans le cadre du Programme d'innovation énergétique.
- Le 24 mars 2026, dans le cadre du projet financé par Ressources naturelles Canada (« RNCan »), HPQ et Novacium ont signé un contrat de sous-traitance en recherche et développement (« R&D ») portant sur le développement d'un procédé semi-continu de production de matériaux composites à base de silicium destinés aux anodes de batteries lithium-ion.
- Le 19 février 2026, la Société a annoncé la réception d'une première commande de 50 kg de silice fumée destinée à des essais avancés réalisés par un client potentiel. Selon la Société, cette commande représente une étape importante dans le processus de validation commerciale de la technologie de réacteur de silice fumée (« RSP »).
- Le 12 février 2026, HPQ, HSPI et PyroGenesis Canada Inc. (« PyroGenesis ») ont annoncé la signature d'un protocole d'entente (« MOU ») avec un partenaire stratégique en vue d'évaluer la construction d'une usine commerciale de silice fumée d'une capacité projetée de 1 000 tonnes par année.
- Le 3 février 2026, HPQ a annoncé une transaction visant à augmenter sa participation dans Novacium SAS (« Novacium ») de 28,4 % à 36,8 %. La Société a indiqué que cette augmentation renforçait son exposition stratégique aux technologies développées par Novacium dans les domaines des matériaux d'anode au silicium et des systèmes liés à l'hydrogène.
- Le 30 janvier 2026, la Société et sa filiale HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») ont annoncé que la silice fumée produite à l'aide du réacteur pilote de silice fumée (« RSP ») avait été validée indépendamment par un client potentiel comme répondant aux spécifications commerciales de grade « 150 ».

- Le 15 janvier 2026, HPQ et Novacium ont annoncé que leurs cellules lithium-ion avaient obtenu la certification IEC 62133, une norme internationale reconnue pour les batteries rechargeables portatives. La Société a indiqué que cette certification complétait l'ensemble principal des approbations réglementaires internationales nécessaires à la commercialisation mondiale de ses cellules lithium-ion haute performance.
- Le 8 janvier 2026, HPQ et Novacium ont annoncé l'obtention de la certification UL 1642 pour leurs cellules lithium-ion HPQ ENDURA+ aux formats 18650 et 21700. Selon la Société, cette certification constitue une étape réglementaire essentielle permettant la commercialisation de cellules lithium-ion sur le marché américain.

FINANCEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

- Le 2 mars 2026, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 3 000 000 \$. La Société a émis 18 181 819 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$ par action pendant 25 mois suivant la date de clôture de la transaction.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 180 000 \$ en espèces et a émis à un agent 1 090 909 bons de souscription.
- Le 24 février 2026, la Société a émis 22 407 916 actions pour une valeur de 4 033 425 \$ et a exercé son option d'achat de 84 actions de Novacium
- Au 30 juin 2026, la Société disposait de 946 281 \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs financiers à la JVRN de 836 985 \$, des taxes sur les produits et services à recevoir de 102 886 \$, une subvention à recevoir de 335 407 \$ et 47 755 \$ en frais payés d'avance et autres.

TECHNOLOGIES HPQ

CRÉNEAU SILICE PYROGÉNÉE (SiO₂)

La silice pyrogénée est une poudre blanche microscopique, caractérisée par une surface spécifique élevée et une faible masse volumique apparente, et utilisée dans une variété d'applications industrielles. En raison de ses propriétés physicochimiques, elle est notamment employée dans les secteurs de l'hygiène corporelle, des produits pharmaceutiques, de l'agriculture (alimentation humaine et animale), de la construction (produits d'étanchéité et adhésifs), des batteries et de l'automobile.

Les procédés conventionnels de production de silice pyrogénée reposent généralement sur l'utilisation de silicium métal (Si) comme matière première, impliquant des étapes de transformation multiples, une consommation énergétique élevée, l'utilisation de substances potentiellement dangereuses et la génération de chlorure d'hydrogène (HCl) comme sous-produit.

Ces procédés présentent une intensité carbone estimée entre environ 8 tonnes (t) et 17 t de CO₂ équivalent (CO₂é) par tonne de silice pyrogénée produite, une part importante de ces émissions étant associée à la production du silicium utilisé en amont.

RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») développé par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI »), vise à simplifier le procédé de production de silice pyrogénée par rapport aux approches conventionnelles.

HSPI est une filiale détenue à 100 % par la Société au 31 décembre 2025. Le fournisseur de technologie, PyroGenèse Inc., prévoit finaliser en 2026 l'exercice de son option visant l'acquisition d'une participation de 50 % dans HSPI, conformément aux modalités annoncées initialement en mai 2024.

Le procédé repose sur l'exposition du quartz à un arc électrique à très haute température, entraînant sa vaporisation en phase gazeuse, suivie d'une condensation contrôlée sous forme de particules fines de silice pyrogénée, adaptées à diverses applications industrielles.

Le RSP permet une transformation directe du quartz en silice pyrogénée, éliminant ainsi la nécessité de recourir à l'étape intermédiaire de réduction carbothermique visant à produire du silicium métal. Cette approche permet également de réduire le nombre d'étapes de transformation, d'éviter l'utilisation de certains produits chimiques et d'éliminer les émissions de chlorure d'hydrogène (HCl) généralement associées aux procédés conventionnels.

Selon les paramètres actuellement évalués, le procédé pourrait nécessiter, à l'échelle commerciale, entre environ 8 000 kWh et 12 000 kWh pour produire une tonne de silice pyrogénée, comparativement à environ 100 000 kWh à 120 000 kWh pour les procédés traditionnels, ce qui représente une réduction significative de l'intensité énergétique.

De plus, cette approche pourrait permettre une réduction importante des émissions directes de CO₂ associées à la production de silice pyrogénée, sous réserve de validation à l'échelle industrielle.

Enfin, l'utilisation directe du quartz comme matière première pourrait contribuer à réduire les besoins en capital requis pour la construction d'installations de production, comparativement aux procédés conventionnels.

JALONS D'AVANCEMENT DU PROJET RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

Le développement de la technologie du Réacteur de silice pyrogénée (« RSP »), réalisé par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») en collaboration avec PyroGenesis Inc. (« PyroGenesis »), a continué de progresser, passant du développement à l'échelle du laboratoire et de l'usine pilote vers la validation commerciale et un éventuel déploiement industriel.

La technologie RSP est conçue pour produire de la silice pyrogénée directement à partir de quartz au moyen d'un procédé plasma en une seule étape, sans recourir aux intermédiaires chimiques dangereux associés à certaines méthodes de production conventionnelles. À la suite des travaux réalisés à l'échelle du laboratoire, HSPI et PyroGenesis ont conçu, construit et mis en service une installation pilote afin de démontrer le procédé à plus grande échelle.

Au cours de 2025, des campagnes successives d'essais à l'échelle pilote ont permis d'améliorer les paramètres d'exploitation et la performance du matériau. L'essai no 7 a produit un matériau présentant une surface spécifique d'environ 191 m²/g. Une évaluation indépendante subséquente réalisée par un client potentiel a confirmé que le matériau atteignait ou dépassait les critères de performance commerciale associés à la silice pyrogénée de grade « 150 », notamment la viscosité requise, ou performance rhéologique, pour ce grade commercial. Les résultats ont également confirmé que le procédé à l'échelle pilote avait reproduit les principales caractéristiques de performance précédemment démontrées à l'échelle du laboratoire.

Au cours du premier trimestre de 2026, le programme RSP a progressé au-delà de la validation technique vers la qualification auprès de clients et la planification à l'échelle commerciale.

Le 12 février 2026, HSPI a conclu un protocole d'entente (« MOU ») non contraignant avec un partenaire industriel stratégique relativement à la construction et à l'exploitation potentielles d'une installation commerciale de production de silice pyrogénée d'une capacité projetée d'environ 1 000 tonnes métriques

par année. Selon la structure envisagée, le partenaire stratégique financerait la construction de l'installation, dont le coût est estimé à environ 20,0 millions de dollars américains, tandis que PyroGenesis concevrait et construirait l'usine utilisant la technologie RSP de HSPI. La structure envisagée prévoit également une entente d'enlèvement de la production ainsi que le versement à HSPI de redevances récurrentes fondées sur les quantités de silice pyrogénée vendues, les modalités demeurant assujetties à des négociations et à la conclusion d'ententes définitives.

Le 19 février 2026, HSPI a annoncé avoir reçu du même partenaire industriel stratégique un premier bon de commande portant sur 50 kilogrammes de silice pyrogénée produite à l'aide de l'usine pilote RSP. Le matériau était destiné à des essais avancés de qualification par le client. Afin de produire le matériau requis, le RSP a été exploité en mode semi-continu prolongé, permettant de générer des données additionnelles sur le procédé et l'ingénierie afin d'appuyer la modélisation de la mise à l'échelle ainsi que l'établissement des paramètres de conception commerciale de l'installation proposée d'une capacité de 1 000 tonnes par année.

Des essais indépendants réalisés par un laboratoire spécialisé aux États-Unis ont également confirmé que le matériau produit par le RSP respectait les spécifications chimiques et de composition fondamentales requises pour faire progresser les applications commerciales ciblées.

Après la fin du trimestre, la Société a indiqué que le programme pilote avait atteint ses principaux objectifs, soit de démontrer la capacité du RSP à produire directement à partir de quartz de la silice pyrogénée de qualité commerciale et de générer les données d'ingénierie et d'exploitation nécessaires pour appuyer la conception, l'établissement des coûts et l'évaluation économique d'éventuelles installations de production commerciale. PyroGenesis a également réalisé une revue d'ingénierie détaillée des données d'exploitation générées au cours de la production pilote, renforçant ainsi les fondements techniques servant à évaluer un éventuel déploiement à l'échelle commerciale.

Par conséquent, le programme RSP a progressé du développement en laboratoire et de la validation à l'échelle pilote vers l'évaluation de stratégies potentielles de déploiement commercial, appuyée par une performance du produit validée de façon indépendante et par des données d'ingénierie à l'échelle commerciale.

FUTURS JALONS D'AVANCEMENT DU PROJET DE RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

À la suite de l'achèvement réussi du programme pilote et de la revue d'ingénierie subséquente, la prochaine phase du programme du Réacteur de silice pyrogénée (« RSP ») est principalement axée sur l'évaluation et l'avancement d'occasions potentielles de déploiement commercial.

Le programme pilote a permis de générer les données d'ingénierie et d'exploitation nécessaires pour appuyer la conception, l'établissement des coûts et l'évaluation économique d'éventuelles installations de production commerciale. PyroGenesis a par la suite réalisé une revue d'ingénierie détaillée de ces données, fournissant ainsi une base technique renforcée pour l'évaluation de futurs déploiements industriels et d'occasions propres à certains projets.

Le protocole d'entente (« MOU ») non contraignant annoncé le 12 février 2026 prévoyait la négociation, d'ici la fin du deuxième trimestre de 2026, d'ententes définitives relatives à une installation commerciale proposée de production de silice pyrogénée d'une capacité de 1 000 tonnes par année. Toutefois, depuis l'annonce du MOU, l'achèvement réussi du programme pilote et la revue d'ingénierie qui en a résulté ont contribué à élargir les occasions de marché et les partenariats stratégiques potentiels évalués par HSPI.

Par conséquent, les discussions commerciales se sont élargies au-delà du cadre initialement envisagé dans le MOU. La coentreprise proposée demeure l'une des nombreuses initiatives stratégiques actuellement à

l'étude, et du temps additionnel est requis afin de compléter les travaux commerciaux, juridiques et techniques associés à ces possibilités.

La stratégie de déploiement commercial de HSPI est actuellement axée sur l'évaluation de plusieurs modèles d'affaires potentiels, notamment des coentreprises, des possibilités d'octroi de licences, des partenariats de production fondés sur des redevances et, lorsque cela est approprié, des installations de production détenues par la Société. La nature modulaire de la technologie **RSP** offre la flexibilité nécessaire pour évaluer différentes structures de déploiement en fonction des exigences des clients, des paramètres économiques régionaux et des partenariats stratégiques potentiels.

Les prochaines étapes devraient donc comprendre la poursuite des discussions stratégiques avec des participants industriels, l'achèvement de travaux d'ingénierie propres à certains projets ainsi que l'évaluation des structures commerciales jugées les plus appropriées en vue d'un éventuel déploiement industriel.

Toutes les initiatives commerciales proposées demeurent assujetties à la poursuite des négociations, à la conclusion d'ententes définitives, aux approbations réglementaires applicables, le cas échéant, ainsi qu'aux conditions commerciales usuelles. Rien ne garantit que des ententes définitives seront conclues ni que l'un ou l'autre des projets commerciaux proposés sera ultimement réalisé.

PROTECTION INTELLECTUELLE DE LA TECHNOLOGIE RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

Pour la période se terminant le 31 décembre 2025, le portefeuille de propriété intellectuelle de la Société relatif à la technologie du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») repose notamment sur un brevet clé acquis en 2021 par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») auprès de PyroGenèse Inc.

Ce portefeuille comprend également le savoir-faire associé ainsi que les améliorations technologiques susceptibles de faire l'objet de nouvelles demandes de brevet.

Ce brevet porte sur un procédé et un appareil à arc plasma pour la production de silice pyrogénée (« *Plasma arc process and apparatus for the production of fumed silica* »).

Conformément aux modalités de cette acquisition, HSPI détient les droits de propriété sur le brevet, ainsi que sur le savoir-faire exclusif issu du développement de la technologie, incluant toute amélioration et toute demande de brevet subséquente découlant de ces travaux.

HSPI bénéficie également de droits d'utilisation exclusifs à l'échelle mondiale pour cette technologie, ainsi que pour toute amélioration susceptible de donner lieu au dépôt de nouveaux brevets dans les domaines liés à la production de silice pyrogénée directement à partir de quartz.

Par ailleurs, HSPI a accordé à PyroGenèse Inc. une licence mondiale exclusive, irrévocable et libre de redevances lui permettant d'utiliser le procédé à des fins autres que la production de silice pyrogénée directement à partir de quartz. Dans l'éventualité où PyroGenèse serait approchée par un tiers dans le cadre de projets de recherche et développement ou d'applications commerciales situées hors du champ d'activité réservé à HSPI, cette dernière bénéficie d'un droit de premier refus, sous réserve de l'exercice de ce droit dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une offre valide faite de bonne foi.

CRÉNEAU MATÉRIAUX D'ANODES À BASE DE SILICIUM AVANCÉE

Au cours des dernières années, la Société a conclu plusieurs ententes de confidentialité ainsi qu'un protocole d'entente avec des acteurs de l'industrie des batteries, incluant des fabricants et des utilisateurs finaux, en lien avec le développement de matériaux d'anodes à base de silicium.

Les travaux d'analyse de marché et de technologie réalisés indiquent que, malgré le potentiel élevé du silicium pour améliorer la performance des anodes, son intégration industrielle demeure limitée. Les

poudres de silicium de pureté élevée nécessitent des adaptations importantes pour être utilisées dans les batteries, tandis que les approches actuellement déployées reposent généralement sur l'incorporation de faibles proportions d'oxyde de silicium (SiOx) dans des électrodes composites à base de graphite.

Bien que ces solutions permettent certaines améliorations, elles présentent des limites en termes de performance et de coût, notamment en raison des défis associés à l'expansion volumétrique du silicium et à la complexité des procédés requis.

Dans ce contexte, le développement de matériaux d'anodes à base de silicium avancés vise à améliorer la capacité des batteries tout en limitant la dégradation de leur durée de vie. La Société considère que la demande pour ce type de matériaux est en croissance, alors que l'offre demeure concentrée principalement en Asie et repose sur des solutions souvent complexes ou coûteuses.

En conséquence, la Société concentre ses efforts sur le développement de matériaux d'anodes à base de silicium avancés pour les batteries lithium-ion, dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, partenaire technologique disposant d'une expertise reconnue dans le domaine du silicium et de son intégration dans les applications énergétiques.

JALONS D'AVANCEMENT - CRÉNEAU MATÉRIAUX D'ANODES À BASE DE SILICIUM AVANCÉE

Depuis 2022, la Société, en collaboration avec Novacium SAS (« Novacium »), mène des travaux de développement portant sur des matériaux d'anode avancés à base de silicium pour batteries lithium-ion, notamment la formulation des matériaux, leur validation au niveau des cellules ainsi que l'identification de procédés et d'équipements adaptés à une production à l'échelle industrielle.

Les travaux de développement ont mené à des générations successives de matériaux d'anode à base de silicium, les essais démontrant des améliorations progressives en matière de capacité, de performance énergétique et de caractéristiques de cyclage. Les travaux antérieurs réalisés avec les matériaux de troisième génération (« GEN3 ») ont démontré des capacités supérieures à 4 000 mAh dans des cellules cylindriques de format 18650, tout en maintenant leurs performances sur des périodes de cyclage prolongées, appuyant ainsi la poursuite du développement de formulations à plus haute performance.

Au cours de 2025, les activités de développement ont progressé vers la mise en œuvre industrielle et la commercialisation, notamment par la production et les essais de cellules intégrant des matériaux GEN3 ainsi que par l'avancement des procédés de production à l'échelle industrielle. Ces activités sont soutenues en partie par un financement gouvernemental pouvant atteindre 3 millions de dollars dans le cadre du Programme d'innovation énergétique de Ressources naturelles Canada.

Au cours du premier trimestre de 2026, les cellules lithium-ion HPQ ENDURA+ de formats 18650 et 21700 ont obtenu les certifications UL 1642 et IEC 62133, lesquelles s'ajoutent à la certification de transport UN 38.3 obtenue précédemment. Ces certifications constituent les principales certifications en matière de sécurité et de transport requises pour appuyer les activités de qualification auprès des clients et de commercialisation sur les marchés internationaux.

Au cours du deuxième trimestre de 2026, les activités de développement ont progressé vers des matériaux d'anode à base de silicium de quatrième génération (« GEN4 »). Les essais réalisés sur des cellules cylindriques de format industriel 21700 intégrant le matériau GEN4 ont démontré une capacité record de 6 696 mAh dans des conditions d'essai standard. Dans des conditions d'essai prolongées de décharge profonde, des capacités supérieures à 7 000 mAh ont par la suite été atteintes. Les essais réalisés selon ce protocole prolongé ont également démontré une dégradation de capacité inférieure à 2 % après 70 cycles, fournissant ainsi des données additionnelles sur la performance et les caractéristiques de cyclage du matériau GEN4 dans des conditions d'utilisation prolongées.

Le matériau GEN4 a également été évalué au-delà des cellules cylindriques individuelles par son intégration dans des configurations de blocs-batteries destinées aux applications de drones. Le 22 avril 2026, Novacium a annoncé avoir reçu une première commande d'un fabricant européen de drones pour une configuration de bloc-batterie 8S2P intégrant des cellules GEN4 de format 21700. Cette commande représentait une première étape dans la commercialisation de formats de blocs-batteries à cellules cylindriques intégrant la technologie GEN4. Le client a également demandé une proposition de prix pour une configuration 8S3P.

Le 30 avril 2026, la Société a également annoncé les résultats obtenus avec un bloc-batterie 8S à électrolyte semi-solide destiné aux drones et intégrant le matériau d'anode à base de silicium GEN4. Le bloc-batterie a atteint une capacité de 15 900 mAh, une énergie totale de 457 Wh et une densité énergétique d'environ 395 Wh/kg au niveau du bloc-batterie. Ces résultats ont démontré l'utilisation du matériau GEN4 dans plusieurs architectures de batteries, notamment des cellules cylindriques, des configurations conventionnelles de blocs-batteries et des systèmes à électrolyte semi-solide.

Au cours de la période, la Société a également continué de renforcer sa relation stratégique avec Novacium. À la suite de l'acceptation de la Bourse de croissance TSX, HPQ a complété l'augmentation de sa participation dans Novacium, la faisant passer de 28,4 % à 36,8 %. HPQ détient également les droits exclusifs de commercialisation en Amérique du Nord des matériaux pour batteries à base de silicium GEN3 et GEN4 de Novacium sous la marque HPQ ENDURA+.

À la fin du premier trimestre de 2026, la Société a conclu une entente modifiant l'accord de contribution non remboursable conclu dans le cadre du Programme d'innovation énergétique. Aux termes de l'entente modifiée, la période d'admissibilité des dépenses engagées dans le cadre du projet approuvé relativement à la contribution financière maximale de 3 000 000 \$ a été prolongée du 31 mars 2029 au 31 mars 2030. Les sommes à recevoir par la Société demeurent assujetties au respect des exigences techniques, opérationnelles et administratives prévues à l'entente.

Dans leur ensemble, ces développements reflètent la progression du programme de matériaux d'anode avancés à base de silicium, depuis le développement des matériaux et leur validation au niveau des cellules vers des cellules de format industriel, l'intégration dans des blocs-batteries, l'évaluation par des clients et les premières applications commerciales.

FUTUR JALONS D'AVANCEMENT CRÉNEAU MATÉRIAUX D'ANODES À BASE DE SILICIUM AVANCÉE

La prochaine phase du programme de matériaux d'anode avancés à base de silicium de la Société est axée sur la progression de la technologie, de la validation technique et de la validation des produits vers la mise à l'échelle industrielle, la qualification auprès des clients et un éventuel déploiement commercial.

Les activités de développement devraient comprendre la poursuite de l'optimisation des matériaux d'anode à base de silicium GEN3 et GEN4, l'évaluation approfondie de la capacité, de la densité énergétique, de la performance de cyclage et des paramètres d'exploitation, ainsi que la validation des matériaux dans différents formats de cellules et architectures de batteries pertinents pour les applications commerciales ciblées.

À la suite des performances démontrées par le GEN4 dans des cellules de format industriel 21700 et des blocs-batteries au cours du deuxième trimestre de 2026, HPQ et Novacium entendent poursuivre l'évaluation de solutions de batteries intégrant ces matériaux pour des applications où une densité énergétique et une capacité accrues pourraient procurer des avantages commerciaux. Ces activités comprennent la poursuite des travaux de qualification auprès de clients et d'intégration dans des blocs-batteries, notamment pour des applications dans les drones et d'autres systèmes autonomes ou à haute performance.

La première commande de blocs-batteries reçue d'un fabricant européen de drones offre l'occasion d'évaluer la technologie GEN4 dans le cadre d'une application commerciale et de poursuivre l'évaluation de configurations standardisées de blocs-batteries. D'autres configurations potentielles, notamment les formats 8S2P et 8S3P, sont actuellement évaluées pour des applications sur les marchés européens et nord-américains. HPQ détient les droits exclusifs de commercialisation en Amérique du Nord des matériaux d'anode à base de silicium GEN3 et GEN4 de Novacium sous la marque HPQ ENDURA+.

La Société et Novacium entendent également poursuivre l'évaluation du GEN4 dans différentes architectures de batteries. Les résultats obtenus au cours du deuxième trimestre avec un bloc-batterie à électrolyte semi-solide ont démontré l'applicabilité du matériau GEN4 au-delà des configurations conventionnelles de cellules cylindriques, appuyant ainsi la poursuite de l'évaluation de la technologie dans différents concepts de cellules et de blocs-batteries.

Parallèlement, dans le cadre du projet financé au titre du Programme d'innovation énergétique, Novacium devrait entreprendre des activités de recherche et développement en sous-traitance portant sur le développement d'un procédé semi-continu de production de matériaux composites à base de silicium destinés aux anodes de batteries lithium-ion. Ces travaux visent à appuyer l'évaluation des procédés, des équipements et des paramètres d'exploitation requis pour une production à plus grande échelle ainsi que l'établissement potentiel d'une future capacité de production en Amérique du Nord.

À la suite de l'obtention des certifications UN 38.3, UL 1642 et IEC 62133, les activités de commercialisation devraient être de plus en plus axées sur la qualification auprès des clients, l'intégration des produits, les ententes d'approvisionnement et les partenariats industriels potentiels, plutôt que principalement sur l'obtention de certifications réglementaires.

Dans le cadre de ses ententes de licence exclusive pour l'Amérique du Nord avec Novacium, la Société continue d'évaluer des stratégies de commercialisation et de déploiement industriel pour les matériaux d'anode à base de silicium, les cellules lithium-ion et les solutions de batteries intégrant ces matériaux. Ces activités pourraient comprendre des partenariats avec des fabricants de cellules, des intégrateurs de blocs-batteries, des utilisateurs industriels et d'autres participants dans les marchés ciblés.

La Société entend également poursuivre l'évaluation de générations subséquentes de matériaux d'anode à base de silicium et de procédés connexes lorsque de tels développements pourraient permettre des améliorations additionnelles en matière de densité énergétique, de performance de cyclage, de fabricabilité ou d'adaptation à des applications commerciales particulières.

Bien que les résultats obtenus à ce jour appuient la poursuite du développement et de l'évaluation commerciale, rien ne garantit la réussite de la mise à l'échelle industrielle, la reproduction des résultats d'essais dans des conditions d'exploitation commerciale, l'adoption par les clients, la disponibilité du financement, la conclusion d'ententes commerciales ou la commercialisation éventuelle des technologies développées par la Société et ses partenaires.

PROTECTION INTELLECTUELLE TECHNOLOGIE MATÉRIAUX POUR BATTERIES

Au 31 mars 2025, la Société a déposé deux demandes de brevet dans le cadre de son initiative relative aux matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries. De plus, une demande de brevet distincte a été déposée relativement à des matériaux destinés aux cathodes de batteries lithium-ion.

En septembre 2023, HPQ Silicium Inc. a déposé en France une demande de brevet provisoire intitulée « *Appareil de production d'un matériau à base de silicium sous vide* ». Conformément à la législation applicable, cette demande est assortie d'une obligation de compensation envers les inventeurs. La Société et les inventeurs ont convenu d'un paiement forfaitaire de 60 000 €, versé en novembre 2023 (soit l'équivalent de 86 450 \$), en règlement complet de cette obligation.

En octobre 2024, la Société a déposé une demande de brevet provisoire en France visant à étendre la portée de son procédé de fabrication continue de SiOx. Cette demande couvre notamment des appareils et procédés liés à la production continue ou semi-continue de matériaux à base de silicium à haute performance.

En février 2025, la Société a également déposé une demande de brevet provisoire portant sur un procédé de fabrication en une seule étape de l'alumine pyrogénée (Al_2O_3) et du titane pyrogéné (TiO_2), deux matériaux utilisés dans certaines applications liées aux cathodes de batteries lithium-ion.

Par ailleurs, dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, la Société bénéficie d'un accès à des technologies et à des actifs de propriété intellectuelle développés par Novacium, incluant des familles de brevets liés au traitement de surface des matériaux carbonés, actuellement en cours d'enregistrement au nom de Novacium.

Ces brevets couvrent notamment des procédés de modification chimique et de fonctionnalisation de matériaux carbonés et fluorés, susceptibles d'être utilisés dans le développement de matériaux avancés pour batteries.

Les détails relatifs aux familles de brevets sont disponibles sur demande ou dans les documents techniques de la Société.

CRÉNEAU HYDROGÈNE

Dans le cadre de son entente de licence exclusive pour l'Amérique du Nord, couvrant le Canada, les États-Unis et le Mexique, conclue avec Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement et à la commercialisation potentielle de technologies liées à la production autonome d'hydrogène et à la valorisation de flux de déchets industriels.

Novacium développe des systèmes autonomes de production d'hydrogène ne reposant pas sur l'électrolyse et utilisant des matériaux exclusifs à base d'alliages de silicium et d'aluminium. La technologie vise à produire de l'hydrogène sur demande pour des applications décentralisées et hors réseau où l'accès aux infrastructures conventionnelles de production, de transport ou de distribution d'hydrogène peut être limité.

Le système à base d'hydrolyse en cours de développement est conçu pour produire et fournir directement sur le site de l'hydrogène sous pression, réduisant ainsi les besoins en infrastructures de transport et de stockage de l'hydrogène et pouvant réduire ou éliminer certaines exigences additionnelles de compression en aval, selon l'application visée. Le système est également conçu pour générer de l'énergie thermique récupérable lors de la production d'hydrogène, offrant des possibilités potentielles pour des applications où l'hydrogène et l'énergie thermique peuvent tous deux présenter une valeur opérationnelle.

Comparativement à certaines approches conventionnelles de production et d'approvisionnement en hydrogène, notamment l'électrolyse combinée à des infrastructures de stockage et de transport, la technologie est développée comme un système autonome et décentralisé visant à réduire la dépendance à l'égard de sources d'énergie externes et d'infrastructures centralisées d'approvisionnement en hydrogène.

Parallèlement, Novacium développe des procédés d'économie circulaire liés aux flux de déchets de l'industrie de l'aluminium, notamment les scories noires d'aluminium. Ces procédés visent à récupérer la valeur résiduelle de ces matières tout en produisant de l'hydrogène et, potentiellement, d'autres produits récupérables à valeur ajoutée.

Ces activités s'inscrivent dans la stratégie de la Société visant à évaluer des technologies de production d'hydrogène susceptibles d'offrir des solutions pratiques pour des applications décentralisées, autonomes et industrielles.

JALONS D'AVANCEMENT - CRÉNEAU HYDROGÈNE

Dans le cadre de son entente de licence exclusive pour l'Amérique du Nord avec Novacium, la Société a continué d'appuyer le développement de technologies liées à la production autonome d'hydrogène et à la valorisation de flux de déchets industriels.

Les activités de recherche et développement se sont concentrées sur des procédés à base d'hydrolyse utilisant des matériaux constitués d'alliages de silicium et d'aluminium afin de produire de l'hydrogène sans recourir aux infrastructures conventionnelles d'électrolyse. Les travaux de développement ont notamment compris des essais à l'échelle du laboratoire ainsi que l'optimisation des paramètres du procédé, des configurations de systèmes et des spécifications techniques visant à appuyer le développement subséquent de prototypes et d'éventuelles applications industrielles.

Au cours du premier semestre de 2026, la Société a poursuivi la définition des applications potentielles et du positionnement commercial de la technologie en tant que plateforme autonome et hors réseau de production d'hydrogène destinée à des applications décentralisées et industrielles où l'accès au réseau électrique ou à un approvisionnement conventionnel en hydrogène peut être limité. Le système en cours de développement est conçu pour produire et fournir de l'hydrogène sous pression directement au point d'utilisation, tout en générant de l'énergie thermique récupérable. Cette approche vise à réduire la dépendance à l'égard des infrastructures de transport et de stockage de l'hydrogène et pourrait, selon l'application visée, réduire ou éliminer certaines exigences additionnelles de compression.

Le programme de développement évalue également des configurations de systèmes adaptées aux applications où un accès autonome à l'hydrogène pourrait procurer des avantages opérationnels, notamment dans des environnements éloignés, hors réseau et dans d'autres applications où les infrastructures conventionnelles d'approvisionnement en hydrogène pourraient être difficiles à mettre en œuvre ou indisponibles. La plateforme d'hydrogène de Novacium est développée pour des applications tant civiles que militaires.

Parallèlement, Novacium a poursuivi le développement de technologies d'économie circulaire axées sur la valorisation de déchets industriels, notamment les scories noires d'aluminium. Ces procédés visent à convertir des flux de déchets contenant de l'aluminium résiduel en hydrogène et en d'autres produits à valeur ajoutée potentiellement récupérables, répondant ainsi à des enjeux liés tant à la gestion des déchets qu'à la récupération des ressources.

Ces activités appuient la poursuite de l'évaluation des paramètres techniques, opérationnels et économiques nécessaires au développement de systèmes autonomes capables de produire et de fournir de l'hydrogène sous pression sur le site d'utilisation, ainsi qu'au développement d'applications connexes de valorisation énergétique des déchets.

FUTUR JALONS D'AVANCEMENT CRÉNEAU HYDROGÈNE

Les prochaines étapes du programme d'hydrogène devraient être axées sur la progression de la technologie, depuis les travaux de développement en laboratoire et d'ingénierie vers la conception, l'intégration et la validation de systèmes fonctionnels et autonomes de production d'hydrogène, ainsi que sur l'évaluation d'applications commerciales potentielles.

Les activités de développement prévues comprennent la poursuite de l'optimisation du procédé d'hydrolyse et des matières premières connexes à base d'alliages de silicium et d'aluminium, la définition plus poussée des paramètres d'exploitation et des configurations de systèmes, ainsi que le

développement et les essais de systèmes autonomes capables de produire et de fournir directement sur le site de l'hydrogène sous pression.

Les travaux de développement subséquents devraient notamment comprendre l'évaluation de la production et de la fourniture d'hydrogène aux niveaux de pression ciblés, de la performance opérationnelle du système, de la consommation de matières premières, de la récupération de l'énergie thermique et des exigences propres aux applications visées. L'objectif est d'établir les paramètres techniques requis pour un fonctionnement autonome et d'évaluer dans quelle mesure la production sur site d'hydrogène sous pression pourrait réduire les besoins liés au transport et au stockage conventionnels de l'hydrogène ainsi qu'aux infrastructures additionnelles de compression.

La Société et Novacium entendent également poursuivre l'évaluation d'applications où la production autonome, sur demande et sous pression d'hydrogène pourrait procurer des avantages opérationnels, particulièrement dans des environnements décentralisés, éloignés, hors réseau et dans d'autres contextes où l'accès aux infrastructures conventionnelles d'approvisionnement en hydrogène peut être limité.

Parallèlement, la Société et Novacium entendent poursuivre l'évaluation de partenaires industriels potentiels et de possibilités de financement afin d'appuyer le développement de prototypes, la validation des systèmes et leur mise à l'échelle subséquente. Dans le cadre de ses ententes de licence exclusive pour l'Amérique du Nord avec Novacium, HPQ continuera d'évaluer différentes structures potentielles de développement, de partenariat et de commercialisation en vue du déploiement de la technologie au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

En ce qui concerne les technologies de valorisation énergétique des déchets, les activités de développement devraient continuer de porter sur l'évaluation de procédés visant la valorisation des scories noires d'aluminium et d'autres résidus de l'industrie de l'aluminium, notamment par la production d'hydrogène et la récupération de produits potentiellement à valeur ajoutée. Des travaux additionnels seront nécessaires afin d'établir les paramètres des procédés, les configurations industrielles potentielles, les besoins en matières premières ainsi que les conditions économiques applicables à un déploiement à plus grande échelle.

Bien que les résultats obtenus à ce jour appuient la poursuite du développement, les technologies liées à l'hydrogène et à la valorisation énergétique des déchets demeurent assujetties à des travaux additionnels de recherche, d'ingénierie, de validation de prototypes et de mise à l'échelle. Rien ne garantit que les systèmes fonctionnels atteindront les niveaux de performance, de pression ou de production ciblés, que les applications à l'échelle industrielle se révéleront techniquement ou économiquement viables, que du financement ou des partenariats stratégiques seront obtenus, ni que les technologies seront ultimement commercialisées.

PROTECTION INTELLECTUELLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES CRÉNEAU HYDROGÈNE

Dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS (« Novacium »), la Société bénéficie d'un accès à des actifs de propriété intellectuelle liés aux technologies de production d'hydrogène développées par Novacium.

En septembre 2023, Novacium a déposé une demande de brevet portant sur un système de production d'hydrogène à haute pression par hydrolyse, conçu pour une production à la demande et visant une réduction de l'empreinte carbone associée à certaines approches conventionnelles. Le procédé repose sur l'hydrolyse d'alliages spécifiques afin de libérer de l'hydrogène, avec pour objectif d'atteindre des niveaux de pression compatibles avec certaines applications industrielles.

Les travaux réalisés depuis le dépôt ont contribué à documenter les caractéristiques techniques du procédé et à appuyer la progression de la demande dans les juridictions pertinentes. La demande est

actuellement en cours d'examen et demeure assujettie aux processus d'évaluation des autorités compétentes.

Par ailleurs, au cours du premier semestre de 2025, Novacium a déposé une demande de brevet provisoire portant sur un procédé visant la valorisation des scories d'aluminium noir (« black aluminum dross ») en matériaux valorisables.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

Pour le deuxième trimestre de 2026

L'augmentation des pertes nettes de 22 158 \$ (1 164 349 \$ contre 1 142 191 \$) en comparaison à la période de 2025 correspond à l'augmentation des frais opérationnels de 155 138 \$ (1 145 288 \$ contre 990 510 \$) et l'augmentation des autres revenus de 132 620 \$ (- 19 061 \$ contre - 151 681 \$). Leurs moyennes au cours des sept derniers trimestres, s'établissaient respectivement à 1 282 089 \$ et des gains de 3 795 867 \$.

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

	Exercice financier 2026		Exercice financier 2025				Exercice financier 2024	
Trimestre finissant :	30/06	31/03	31/12	30/09	30/06	31/03	31/12	30/09
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	1 145 288	832 876	895 797	817 614	990 510	1 459 303	2 743 245	1 235 640
Perte globale (profit)	1 164 349	1 449 906	(38 700 517)	579 980	1 142 191	1 435 185	3 366 787	155 396
Résultats de base et diluée par action	(0,00)	(0,00)	0,085	0,00	0,00	0,00	(0,01)	0,00
Actif courant	2 269 314	3 579 874	1 282 006	1 812 826	1 652 441	1 755 705	1 877 633	3 763 731
Actif total	47 434 166	48 572 242	43 974 296	4 749 748	4 493 437	4 637 654	4 808 003	7 940 770
Passif courant	2 072 200	2 101 130	2 155 000	2 519 256	2 338 970	2 130 194	6 716 545	6 261 286
Passif non courant	1 236 425	1 181 222	1 185 946	2 165 354	2 087 373	1 985 893	1 941 449	2 034 635
Capitaux propres	44 125 541	45 289 890	39 916 350	65 138	67 094	521 567	(3 849 991)	(355 151)

INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE (suite)

Pour la période finissant le 30 juin de 2026

Durant la période finissant le 30 juin 2026, la Société a connu une augmentation des pertes globales de 35 979 \$ (2 613 355 \$ contre 2 577 376 \$) en comparaison à la période de 2025 correspond à la diminution des frais opérationnels de 471 649 \$ (1 978 164 \$ contre 2 449 813 \$) et la diminution des autres revenus de 507 628 \$ (- 635 191 \$ contre - 127 563 \$) tandis qu'au cours des trois derniers période, leurs moyennes s'établissaient respectivement à 3 860 630 \$ et 3 237 160 \$.

Le tableau suivant présente l'information financière pour les périodes de 2023 à 2026.

	FISCAL 2026	FISCAL 2025	FISCAL 2024	FISCAL 2023
	30/06	30/06	30/06	30/06
	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	1 978 164	2 449 813	2 843 277	4 418 390
Perte globale	2 613 355	2 577 376	4 479 919	4 524 594
Résultats de base et dilués par action	(0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,00)
Actif courant	2 269 314	1 652 441	1 768 125	3 560 226
Actif total	47 434 166	4 493 437	7 496 982	18 612 872
Passif courant	2 072 200	2 338 970	5 981 832	4 403 695
Passif non courant	1 236 425	2 087 373	1 986 329	2 821 545
Capitaux propres	44 125 541	67 094	(471 179)	11 387 632

INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DEUXIÈME TRIMESTRE ET PÉRIODE DE 2026

Analyse du résultat net

Durant le trimestre et la période finissant le 30 juin 2026, la Société a connu une augmentation des pertes globales de 22 158 \$ (1 164 349 \$ contre 1 142 191 \$) en comparaison avec la période de 2025. Cela correspond à l'augmentation des frais opérationnels de 155 138 \$ (1 145 288 \$ contre 990 510 \$) et l'augmentation des autres revenus de 132 620 \$ (- 19 061 \$ contre - 151 681 \$).

Tandis que pour la période finissant le 30 juin 2026 en comparaison avec la période correspondant de 2025, la Société a connu une augmentation des pertes globales de 35 979 \$ (2 613 355 \$ contre 2 577 376 \$). Cela est dû à la diminution des frais opérationnels de 471 649 \$ (1 978 164 \$ contre 2 449 813 \$) et la diminution des autres revenus de 507 628 \$ (- 635 191 \$ contre - 127 563 \$).

INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DEUXIÈME TRIMESTRE ET PÉRIODE DE 2026 (suite)

Analyse des frais opérationnels

Les tableaux suivants représentent les variations majeures de certaines composantes du résultat global en comparaisons à la période de 2025 pour les frais opérationnels du trimestre et la période finissant le 30 juin 2026.

	TRIMESTRE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Autres charges opérationnelles			
Frais de bureau	18 085	47 459	(29 374)
Frais de voyage	4 500	39 018	(34 518)
Informations aux actionnaires et droits divers	37 461	32 781	4 680
Frais de licence et consultation	437 434	-	437 434
Frais de recherche et développement	-	245 469	(245 469)

	PÉRIODE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Autres charges opérationnelles			
Honoraires professionnels et de consultation	540 222	578 794	(38 572)
Frais de bureau	38 010	82 786	(44 776)
Frais de voyage	9 026	87 526	(78 500)
Informations aux actionnaires et droits divers	58 557	48 748	9 809
Frais de licence et consultation	889 528	-	889 528
Frais de recherche et développement	-	1 146 801	(1 146 801)

INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DEUXIÈME TRIMESTRE ET PÉRIODE DE 2025 (suite)

Frais de recherche et développement /licence

Durant l'exercice de 2025, la Société a conclu avec Novacium une entente portant sur les licences de brevets pour l'Amérique du Nord ainsi que sur des services de consultation, et a également perdu le contrôle de cette entité. La variation observée pour le trimestre et la période reflète ce changement de présentation dans les états financiers. Les frais de recherche comptabilisés pour la période de 2025 sont liés aux activités de recherche et développement par Novacium sur les produits associés aux licences détenues par la Société.

Autres charges opérationnelles

Honoraires professionnels

La diminution pour la période de 2026 correspond principalement à la réduction des activités de développement des affaires en Europe.

Frais de voyage

La diminution des frais enregistrée pour la période découle d'aucune activité de développement des affaires en Europe.

Frais de bureau

La diminution observée en 2026, découle principalement des activités menées par le bureau de Novacium en Europe.

Analyse des autres revenus (dépendances)

Les tableaux suivants représentent les variations majeures de certaines composantes des autres revenus (dépendances) en comparaisons de 2025 pour le trimestre et la période finissant le 30 juin 2026.

	TRIMESTRE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Produits financiers	(44 462)	(80 762)	36 300
Variation de l'actifs financiers à la JVRN	(21 637)	-	21 637

	PÉRIODE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Produits financiers	13 228	17 574	(4 346)
Variation de l'actifs financiers à la JVRN	(652 464)	-	652 464

INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU DEUXIÈME TRIMESTRE ET PÉRIODE DE 2026 (suite)

Produits financiers

Durant la période de 2026, la Société a disposé de 28 000 actions de Québec Innovative Materials Corp. (QIMC) pour un montant totalisant 15 530 \$, réalisant un gain de 11 330 \$.

Les produits financiers varient principalement par l'ajustement de la juste valeur marchande de nos titres négociables.

Variation de l'actifs financiers à la JVRN

Pour la période de 2026, le montant de 652 464 \$ représente la diminution de la valeur de l'option détenu par la Société.

INFORMATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 JUIN 2026

Ressources financières

La Société disposait au 30 juin 2026 d'un fonds de roulement positif de 197 114 \$ (négatif de 871 994 \$ au 31 décembre 2025). Le total des actifs courants est de 2 269 314 \$ (1 283 006 \$ au 31 décembre 2025) et celui du passif courant est de 2 072 200 \$ (2 155 000 \$ au 31 décembre 2025).

Actif courant

L'actif courant est constitué des éléments suivants :

- La trésorerie et équivalent de trésorerie est de 946 281 \$ (555 740 \$ au 31 décembre 2025).
- Les actifs financiers à la JVRN de 836 985 \$ (621 253 \$ au 31 décembre 2025), correspond à la juste valeur marchande des actions de Québec Innovative Materials Corp., combinée à la valeur à court terme de l'option d'acquisition dans Novacium.
- Les taxes sur les produits et service à recevoir de 102 886 \$ (60 023 \$ au 31 décembre 2025). Ce montant représente notre dernier trimestre.
- Une subvention à recevoir de 335 407 \$ dans le cadre du Programme d'innovation énergétique.
- Frais payés d'avance et autres de 47 755 \$ (45 990 \$ au 31 décembre 2025) représente les assurances aux administrateurs et dirigeant, les frais annuels pour l'OTC Markets, la bourse de croissance du TSX et divers montants.

Actif non-courant

- La participation selon la mise en équivalence de 18 231 148 \$, représente la participation dans Novacium pour un montant de 18 017 644 \$. Durant la période de 2026, la Société a augmenté sa participation de 8,4% pour une valeur de 4 203 992\$.
- L'actif financier à la JVRN de 24 280 347 \$, représentant la juste valeur de l'option d'acquisition dans Novacium.

INFORMATIONS DE SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 JUIN 2026 (suite)

Passif courant

Le passif courant est constitué des éléments suivants :

- Des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 1 711 188 \$ (1 794 048 \$ au 31 décembre 2025) qui inclut un montant de 242 302 \$ (431 860 \$ au 31 décembre 2025) à PyroGenesis.
- Des dû aux administrateurs de 100 000 \$ (100 000 \$ au 31 décembre 2025).
- Des redevances à payer de 250 000 \$ (250 000 \$ au 31 décembre 2025).

Passif non-courant

Les passifs non courants totalisant 1 236 425 \$ (1 185 946 \$ au 31 décembre 2025) qui représentent principalement des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur pour 1 222 506 \$ (1 166 506 \$ au 31 décembre 2025).

Capitaux propres

Au cours de la période finissant le 30 juin 2026, la Société a procédé à des émissions de titres dans le cadre de ses activités de financement et d'investissements stratégiques. Au total, la Société a émis 18 181 819 unités pour un produit de 3 000 000 \$. La Société a également émis 22 407 916 actions pour une valeur de 4 033 425 \$ afin d'augmenter sa participation dans Novacium.

Situation de trésorerie

Au 30 juin 2026, la Société détenait un fond de trésorerie et équivalents de trésorerie de 946 282 \$ comparativement à 1 278 084 \$ pour la période correspondante de 2025.

Activités opérationnelles

Le flux de trésorerie utilisé pour les activités opérationnelles de 1 959 021 \$ est constitué d'une perte net de 2 613 355 \$ et des éléments hors caisse qui n'ont aucune incidence sur le flux de trésorerie de 794 322 \$. L'utilisation des flux de trésorerie du fonds de roulement représente un montant de 139 988 \$ qui se détaille comme suit : augmentation des taxes sur les produits et services à recevoir de 42 963 \$, augmentation des frais payés d'avance et autres de 1 765 \$ ainsi que l'augmentation des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 95 360 \$.

Activité d'investissement

L'utilisation du flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, soit 434 098 \$, est constituée de la disposition de placements de 15 530 \$, la subvention à recevoir reçus de 414 593 ainsi que l'ajout d'immobilisation corporelles de 864 221 \$.

Activité de financement

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement au montant de 2 783 660 \$, comprend des émissions d'unités dans le cadre de placement privés de 3 000 000 \$, le remboursement de l'obligation locative de 5 461 \$ et des frais d'émission de 210 879 \$. La Société a augmenté son flux de trésorerie de 390 541 \$ durant la période.

La moyenne des besoins de trésorerie de la Société pour les prochains trimestres devrait se situer entre 525 000 \$ et 575 000 \$ en excluant les ajouts pour les immobilisations corporelles et incorporelles.

INFORMATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 JUIN 2026 (suite)

Activité de financement (suite)

Comme la Société est encore dans sa phase de développement et se concentre sur l'innovation des solutions de silicium et de technologie connexe, la Société continuera probablement à fonctionner à perte jusqu'à ce que la technologie puisse être commercialisée, et la Société aura besoin de financement supplémentaire afin de financer les opérations futures et les plans d'expansion. La Société ne s'attend pas à générer des revenus à partir des ventes de produits tant qu'elle n'aura pas achevé avec succès le développement de ses solutions de silicium, ce qui peut 'prendre un certain nombre d'années et est soumis à une incertitude importante. Jusqu'à ce qu'elle puisse générer des revenus importants à partir des ventes de produits, la Société s'attend à financer ses opérations par une combinaison de capitaux publics ou privés ou de financements par emprunt ou d'autres sources.

Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, la levée de fonds supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et, à ce titre, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La capacité de la Société à respecter ses engagements et à mesure qu'elles deviennent exigibles et rentables dépend de la réussite du développement de sa technologie et de sa production commerciale, de sa capacité à lever des fonds supplémentaires pour financer ces activités et de la poursuite soutien financier des actionnaires et des prêteurs.

Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 30 juin 2021, la Société a acquis une propriété intellectuelle pour la fabrication de matériaux de Silice Pyrogénée. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur une redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets en excluant les échantillons et les produits d'essai (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal sans dépasser les montants des ventes selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50% de la participation de HPQ dans le capital de HPQ Polvere. Le 29 mai 2024, PyroGenesis a avisé la Société de son intention d'exercer son droit de convertir ses royautés en un nombre d'actions égal au nombre d'actions détenu par HPQ dans la filiale HPQ Polvere.

- Pour 2026 et après, 10% des ventes de matériaux de silice pyrogénée ou 200 000 \$

Le 11 décembre 2025, la Société a conclu une entente d'une durée de 4 ans rétroactivement au 1 juillet 2025 avec Novacium des frais de consultation et sur les licences des brevets pour l'Amérique du Nord. En cas de retard de paiement avant la fin du mois, suspension de toutes les licences au Mexique, avant la fin du deuxième mois suspension des licences au État Unis et avant la fin du troisième mois suspension des licences au Canada. Au terme de cette entente se terminant le 30 juin 2029, les contrats de licence deviendront définitifs et gratuits.

ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

En vertu de cet accord, les montants mensuels d'engagements contractuels sont les suivants :

	€
2026	90 000
2027	100 000
2028	110 000
Jusqu'au 30 juin 2029	120 000

Le 18 juillet 2025, la Société a reçu d'un groupe allemand une mise en demeure réclamant 29 000 € et des actions pour une valeur de 180 000 €. La société ne reconnaît pas cette demande qui est totalement est sans fondement. Dans toutes éventualités, la société considère disposer de solides motifs et arguments pour en contester la validité.

Le 21 juillet 2026, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 70 625 \$ par l'émission de 353 125 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles générées en interne ;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables ;
- Valeur actualisée des redevances à payer.
- Valeur de l'option

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société, est fournie ci-dessous.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 Présentation des états financiers. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 État des flux de trésorerie qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir

La norme IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir a été publiée en mai 2024. IFRS 19 permet à certaines filiales d'appliquer les normes IFRS tout en bénéficiant d'exigences d'informations à fournir allégées. Ces entités appliquent les exigences des autres normes comptables IFRS, à l'exception des obligations d'informations à fournir. À la place, elles appliquent les exigences d'informations prévues par IFRS 19.

La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

Amendements apportés à la classification et à l'évaluation des instruments financiers

Des amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ont été publiés en mai 2024 en réponse aux commentaires reçus dans le cadre de l'examen postérieur à la mise en œuvre des exigences de classification et d'évaluation d'IFRS 9 Instruments financiers et des exigences connexes d'IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir (suite)

Les amendements précisent :

- lorsqu'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique peut être considéré comme réglé avant la date de règlement ;
- comment évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers présentant des caractéristiques conditionnelles lorsque la nature de l'événement conditionnel n'est pas directement liée aux changements dans les risques et coûts de base des prêts ; et
- des exigences d'information nouvelles ou modifiées relatives aux investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des instruments financiers présentant des caractéristiques conditionnelles qui ne sont pas directement liées aux risques et coûts de base des prêts.

IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Gain ou perte lors de la décomptabilisation

L'amendement traite d'une confusion potentielle au paragraphe B38 d'IFRS 7 découlant d'une référence obsolète à un paragraphe supprimé lors de la publication d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur. Guide d'application d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Introduction, informations à fournir sur l'écart différé entre la juste valeur et le prix de transaction, et informations sur le risque de crédit.

L'amendement corrige une incohérence entre le paragraphe 28 d'IFRS 7 et son guide d'application, incohérence résultant d'une modification corrélative apportée au paragraphe 28 lors de l'émission d'IFRS 13, mais non reflétée dans le paragraphe correspondant du guide d'application. L'amendement clarifie également, au paragraphe IG1, que le guide n'illustre pas nécessairement l'ensemble des exigences des paragraphes référencés d'IFRS 7, et simplifie certaines explications afin de réduire les risques de confusion.

IFRS 10 États financiers consolidés – Détermination d'un « mandataire de facto »

L'amendement traite d'une confusion potentielle découlant d'une incohérence entre les paragraphes B73 et B74 d'IFRS 10 concernant la détermination, par un investisseur, du fait qu'une autre partie agit en son nom. L'amendement harmonise la formulation des deux paragraphes afin d'assurer une interprétation cohérente.

CONTRÔLE ET PROCÉDURE DE DIVULGATION ET CONTRÔLE INTERNE SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

Étant donné que la Société est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôle et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telle que défini dans le Règlement 52-109.

Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations faites dans les attestations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs courants financiers de la Société sont composés principalement de la trésorerie et équivalents de trésorerie et certains autres actifs à recevoir. Ces instruments sont classés au coût amorti.

La Société détient des actifs financiers à la JVRN, à court et à long terme, dont la juste valeur est déterminée selon des données de marché observables lorsque disponibles, ou à l'aide de techniques d'évaluation reconnues, incluant l'actualisation des flux de trésorerie et l'utilisation de comparables de marché pour les instruments non cotés.

La Société détient également une participation importante comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, représentant un investissement stratégique dont la valeur comptable est influencée par la quote-part des résultats et autres variations de capitaux propres de l'entité concernée.

Les passifs financiers de la Société comprennent principalement les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), qui sont classés au coût amorti. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des titres négociables a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidé de la situation financière.

INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Information sur les financements

Au 30 juin 2026, la Société comptait 471 422 025 actions émises et en circulation (430 832 290 au 31 décembre 2025), 66 631 473 bons de souscription (48 449 654 au 31 décembre 2025), 1 518 612 bons de souscription aux courtiers (427 703 au 31 décembre 2025) et 9 875 000 options (10 875 000 au 31 décembre 2025). Le nombre d'actions après dilution s'établit à 549 447 110.

Information sur les actions en circulation

Au 28 août 2026, la Société comptait 471 775 150 actions émises et en circulation, 66 984 598 bons de souscription, 1 518 612 bons de souscription aux courtiers et 9 875 000 options. Le nombre d'actions après dilution s'établit à 550 153 360. Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour la période finissant le 30 juin 2026, des frais de gestion de 187 500 \$ (375 000 \$ au 31 décembre 2025) ont été comptabilisés en vertu d'un contrat avec une société administrée par le Président du conseil d'administration dans le cadre de services de consultation rendus à la Société.

HPQ Silicon (« la Société ») a réalisé diverses transactions avec Novacium et les actionnaires de Novacium.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Au cours de la période finissant le 30 juin 2026, la Société a versé à Novacium à titre de maintenance de licence et de consultation un montant de 540 000 euro (890 000 Cdn\$). Ces transactions avec Novacium s'inscrivent dans le cadre de licence qui inclut le développement de technologies de matériaux de batterie en incluant aussi les autres domaines connexes qui sont en lien direct avec la stratégie de croissance de la Société. Toutes les transactions sont conclues à des conditions de marché comparable.

Le 11 décembre 2025, la Société a conclu une entente pour les licences exclusives nord-américaines des technologies de Novacium rétroactivement depuis le 1 juillet 2025. Pour la période de 2026, ce montant a été de 90 000 € mensuellement.

Au 30 juin 2026, les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 1 008 400 \$ dû à une société détenue par un administrateur (1 043 006 \$ en 2025). Le total des montants dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur s'élève à 1 322 506 \$ (1 266 506 \$ en 2025).

Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et mesurées à la juste valeur.

FACTEURS DE RISQUES

Incertitudes quant à la technologie de procédés sur une base commerciale

Le procédé de fabrication de silice pyrogénée, de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium, d'hydrogène de Novacium ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée de la Société n'ont pas été utilisés à des fins commerciales par la Société et il n'y a aucune certitude que les résultats obtenus lors d'essais à petite échelle peuvent être reproduits en quantités commerciales, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur les projets de la Société.

Le développement par la Société du processus de fabrication de silice pyrogénée peut être complexifié par les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers (également connu comme étant les problèmes de liberté d'exploitation), en raison de la nature des brevets autorisés par les offices nationaux de brevets. La Société peut être forcée d'adapter sa technologie afin de s'assurer qu'elle n'entre pas en conflit avec les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En outre, la capacité de la Société à contester avec succès les droits de brevet de tiers dépend des lois et des tribunaux nationaux, et rien ne garantit que la Société serait en mesure de contester avec succès les droits de brevet de tiers. De plus, la Société pourrait faire face à une concurrence croissante de la part d'une technologie similaire à la sienne à l'avenir. Une telle technologie similaire peut constituer une menace pour la Société et pourrait l'empêcher de réaliser des opérations commerciales sur une base économiquement viable.

Augmentation des coûts de production

Les variations des coûts de production de la Société pourraient avoir une incidence majeure sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Des changements dans les coûts des opérations de fabrication de la Société pourraient survenir suite à des événements imprévus, y compris des événements économiques et politiques internationaux et locaux, un changement des prix des produits de base, une augmentation des coûts et une pénurie de main-d'œuvre pourraient entraîner des changements dans la rentabilité. Bon nombre de ces facteurs peuvent être indépendants de la volonté de la Société. La Société prépare des estimations des coûts en espèce et des coûts en capital futurs pour ses activités et ses projets. Rien ne garantit que les coûts réels ne dépasseront pas de telles estimations. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

Dépendance à l'égard de la technologie

HPQ s'appuiera sur l'amélioration continue de la technologie pour répondre aux demandes des clients en matière de performance et de coût et pour explorer d'autres opportunités commerciales. Rien ne garantit que la Société réussisse ses efforts à cet égard ou qu'elle disposera des ressources nécessaires pour répondre à cette demande. Bien que la direction prévoie que la recherche et le développement permettront à la Société d'explorer d'autres opportunités commerciales, il n'y a aucune garantie que de telles opportunités commerciales seront présentes ou réalisées. L'avantage commercial de la Société dépendra dans une large mesure de la propriété intellectuelle et de la technologie exclusive de HPQ et de la capacité de la Société à empêcher d'autres personnes de copier ces technologies exclusives.

HPQ s'appuie actuellement sur des droits de propriété intellectuelle et d'autres droits contractuels ou de propriété, y compris (sans limitation) le droit d'auteur, les secrets commerciaux, les procédures confidentielles, les dispositions contractuelles, les licences et les brevets, pour protéger sa technologie exclusive. HPQ peut devoir engager des litiges afin de protéger ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, ou de déterminer la validité ou la portée des droits de propriété d'autrui. Ce type de litige peut être coûteux et prendre beaucoup de temps, que la Société réussisse ou non. HPQ peut demander des brevets ou d'autres protections similaires à l'égard d'une technologie particulière. Cependant, rien ne garantit que toute demande de brevet future aboutisse effectivement à la délivrance de brevets, ou que, même si des brevets sont délivrés, ils seront d'une portée ou d'une force suffisante pour fournir une protection significative ou un avantage commercial à la Société.

En outre, le processus de recherche de la protection par brevet peut lui-même être long et coûteux. Dans l'intervalle, les concurrents peuvent développer des technologies similaires ou supérieures à la technologie ou à la conception de HPQ à partir des brevets détenus par la Société, affectant ainsi négativement l'avantage concurrentiel de la Société dans un ou plusieurs de ses domaines d'activité. Malgré les efforts de la Société, ses droits de propriété intellectuelle peuvent être invalidés, contournés, contestés, violés ou devant être concédés sous licence à des tiers. Il n'est pas assuré que les mesures que la Société peut prendre pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et autres droits sur ces technologies exclusives qui sont au cœur des opérations de la Société empêcheront le détournement ou la violation de sa technologie.

Infrastructure, approvisionnement et inflation

La société devant se procurer les matières premières requises pour le bon fonctionnement des opérations de fabrication de silice pyrogénée, de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et de fabrication d'hydrogène avec le procédé hydrogène de Novacium, leurs prix et le prix des biens et services fluctueront en fonction du niveau d'investissement dans le secteur. Par conséquent, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une hausse de la demande puisse influencer sur les projections économiques et la compétitivité future de la Société, ce qui peut engendrer une augmentation considérable du coût de divers produits et services. Le redressement de la conjoncture économique dans l'ensemble du secteur technologique fera typiquement augmenter les coûts tant de l'exploration planifiée que des activités de développement qui doivent également être intégrés dans les modèles économiques utilisés pour les projections relatives au développement futur et aux activités éventuelles. L'accroissement de la demande pour les biens ou services et les coûts de ces biens ou services pourraient entraîner des retards s'ils ne peuvent pas être obtenus dans des délais opportuns en raison d'une offre insuffisante et pourraient causer des difficultés vis-à-vis de l'échéancier et des délais attribuables au besoin de coordonner leur disponibilité, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les coûts liés à la recherche et développement et/ou à la construction d'usine de production. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité et les activités de la Société.

Risques liés à la vente future de produits

La Société est dépendante de ses ventes futures de produits. Même si la Société s'est jusqu'à présent efforcée de conclure des conventions de vente, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures et qu'elle continuera de le faire, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de vendre des produits selon des modalités et conditions suffisamment favorables ou nécessaires pour lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

Aucune garantie ne peut être donnée que la Société sera en mesure de conclure des conventions de ventes, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures, et, le cas échéant, aucune garantie ne peut être donnée en ce qui concerne les montants des bons de commande ou des engagements, la quantité de silicium représentée par de tels bons de commande et les engagements ou le moment de leur réception. Les facteurs pouvant avoir une incidence sur les commandes et sur les engagements incluent la capacité de la Société à produire de manière fiable et constante des produits à base de silicium conformément aux exigences des clients et la confiance des clients à l'égard d'une telle capacité, les conditions du marché, la demande de produits qui nécessitent du silicium et la vigueur de l'économie.

Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était incapable de produire les produits conformément aux modalités et spécifications énoncées dans toute entente de vente, ce non-respect ou cette violation des ententes, qui entraînerait de fait la résiliation de celles-ci ou le versement de dommages-intérêts, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'exploitation et la situation financière de la Société. Même si la Société était en mesure de se conformer aux exigences énoncées dans chacune des ententes de vente, rien ne garantit que les tierces parties aux ententes accepteraient ou seraient en mesure d'acheter la production selon les prix et les quantités prévus dans l'entente de distribution (offtake agreement) visée conclue avec la Société.

Incertitude relative aux estimations futures de la production

La Société prépare des estimations et des projections interne relativement à la production future de matériaux produits avec le procédé de de silice pyrogénée, le procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et le procédé hydrogène de Novacium. Ces informations sont prospectives et aucune assurance ne peut être donnée que de telles estimations se réaliseront. Ces estimations sont fondées sur les plans existants et d'autres hypothèses qui changent de temps à autre, tel que les estimations des réserves minérales et des ressources minérales, la disponibilité, l'accessibilité, la suffisance et la qualité du minéral, les coûts de production de la Société, la capacité de la Société de maintenir et d'augmenter les niveaux de production, la suffisance de l'infrastructure de la Société, le rendement de la main-d'œuvre et de l'équipement de la Société, la capacité de la Société de maintenir et d'obtenir des intérêts et des permis miniers et la conformité de la Société aux lois et règlements existants et futurs. La production réelle de la Société peut différer des estimations pour diverses raisons, notamment, les prix d'achat de matière première, les phénomènes naturels, tels que les conditions météorologiques défavorables, la disponibilité de l'eau, les inondations et l'activité sismique et les pénuries de main-d'œuvre imprévues, les grèves, une opposition ou les blocages des communautés locales où les unités de fabrication pourraient être installées. Le non-respect des prévisions estimées pourrait avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, les revenus, les résultats d'exploitation et la situation financière future de la Société.

Absence de revenu et historique de pertes

Puisque la Société ne génère pas de revenus, elle est tributaire de financements futurs pour poursuivre ses activités, voire demeurer en affaires. La Société n'a généré aucun revenu depuis sa constitution. Le développement du procédé de fabrication de silice pyrogénée, du procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et du procédé hydrogène de Novacium font notamment partie des objectifs d'affaires de la Société. Il n'existe aucune garantie que ces projets soient viables sur le plan commercial.

De plus, la Société n'a pas d'historique d'opérations rentables et rien ne garantit que la Société soit un jour profitable. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

La Société a eu un gain non-monétaire au 31 décembre 2025 et subi une perte nette au cours de l'exercice financier terminé les 31 décembre 2024. La direction de la Société ne prévoit aucun revenu pour les prochains exercices financiers et estime qu'elle pourrait subir des pertes continues dans un avenir proche. Rien ne garantit qu'elle atteigne à court terme un stade de rentabilité ou du tout.

Le succès futur de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à assurer le respect de ses engagements contractuels qui sont importants du point de vue opérationnel et financier. De façon générale, les revenus de la Société seront également influencés par les conjonctures économiques et par sa capacité de commencer sa production et de gérer sa croissance

Flux de trésorerie d'exploitation négatif

La Société n'a aucun historique de revenus provenant de ses activités d'exploitation. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société représentaient environ, 946 281 \$ et 555 740 \$ respectivement au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025. Au cours de la période au 30 juin 2026 et de l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société a enregistré un flux de trésorerie négatif provenant de ses activités d'exploitation, respectivement de 1 959 021 \$ et 3 108 470 \$. Pour la période finissant le 30 juin 2026 et l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société avait un passif à court terme de 2 072 300 \$ et 2 155 000 \$. Pour la période finissant le 30 juin 2026 et l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société a eu un taux de dépenses en espèces mensuel moyen d'environ de 335 000 \$ et 290 000 \$ par mois, incluant les ajouts réalisés aux immobilisations, biens corporels, installations et équipements, actifs incorporels, ainsi que toute charge d'exploitation et tout coût de développement capitalisé non couverts par des subventions. La Société s'attend à maintenir des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation au cours des périodes futures, et ce au moins jusqu'à ce que la production commerciale commence et qu'une rentabilité soit atteinte par la production de matériaux produits avec le procédé de fabrication de silice pyrogénée. Dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie négatifs au cours de périodes futures, la Société pourrait devoir allouer une partie de son fonds de roulement existant au financement de tels flux de trésorerie négatifs.

Besoins en capitaux

La mise en valeur du procédé de fabrication de silice pyrogénée, du procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium modifié et du procédé hydrogène de Novacium exigeront des financements supplémentaires considérables. Les seules sources de fonds disponibles pour la société sont l'émission de capital-actions additionnelle et l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles, ni le seront selon des modalités favorables ou qu'ils seront suffisants pour répondre aux besoins de la société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses affaires et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux de mise en valeur des technologies et même occasionner la perte de sa participation dans les nouvelles technologies.

Dilution éventuelle probable pour les actionnaires de la société

En date du 31 décembre 2025, la société détenait 28,4% des actions émises et en circulation de Novacium SAS. En février 2026, la société a complétée des discussions avec les autres actionnaires de Novacium et augmenté sa participation à 36,8% des actions émises et en circulation de Novacium SAS via l'émission d'unité du capital de la Société. Dans une optique où la société pourrait potentiellement se porter, dans le temps acquéreur d'autres actions des co-actionnaires et qu'il serait envisagé que le prix d'acquisition de ces actions soit, en partie, payé par la société, au moyen de l'émission d'actions ordinaires de son capital-actions. Dans cette éventualité, les actionnaires de la société pourraient subir une dilution de leur détention d'action par rapport au nombre total d'actions qui pourrait être émis alors par la société. Cette dilution sera d'une importance plus ou moins grande selon la proportion plus ou moins importante d'acquisition des actions dont le prix serait payé par l'émission d'actions de son capital-actions par la société.

FACTEURS DE RISQUES (suite)

Réglementation et exigences environnementales

Les activités de la société nécessitent l'obtention de permis auprès de diverses autorités gouvernementales et sont régies par des lois et des règlements sur la production, les exportations, les impôts, les normes du travail et la sécurité au travail, ainsi que sur l'environnement et autres questions.

Des coûts supplémentaires et des retards peuvent être occasionnés par la nécessité de se conformer aux lois et règlements. Si la société ne pouvait obtenir ou renouveler les permis ou approbations, elle pourrait être forcée de réduire ou cesser ses activités d'exploitation ou de mise en valeur.

Risques non assurés

Les activités de la société sont sujettes à certains risques et dangers, dont des conditions environnementales difficiles, des accidents industriels, des conflits de travail, des événements inattendus, des glissements de terrain, des éboulements et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des blessures ou décès, des dommages environnementaux ou autres aux propriétés ou installations de production de la société ou aux propriétés d'autres sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires et de possibles responsabilités légales.

Permanence de l'entreprise

L'avenir de la société dépend de sa capacité de financer ses activités et de mettre en valeur les actifs qu'elle détient. Le défaut d'obtenir le financement suffisant peut faire en sorte que la société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

Perte de contrôle

La société est sujette à la perte de contrôle de ses filiales qui ont conclu des ententes avec PyroGenesis Canada Inc. dans lesquelles elles se sont engagées à verser des redevances à cette dernière et lui ont consenti des options de conversion des dites redevances en actions de leur capital-actions pour un nombre d'actions équivalent au nombre d'actions détenues à ce moment par HPQ.

Dépendance à l'égard du personnel clé et d'un fournisseur technologique

Le succès et la viabilité de la Société dépendent sous certains degrés de sa capacité à attirer et à conserver un personnel de gestion clé. La concurrence pour un tel personnel est intense et peut avoir un impact sur la capacité d'attirer et de retenir ce type de personnel. La perte de tout personnel clé peut avoir un effet négatif important sur la Société, ses activités et sa situation financière. Aussi, le succès et la viabilité de la Société dépendent à certains égards de sa capacité à maintenir de bonne relation avec son partenaire technologique prioritaire, PyroGenesis Canada Inc. et Novacium.

Conditions financières mondiales

Les résultats financiers de la Société sont liés aux conjonctures économiques canadiennes et mondiales. Une incertitude accrue concernant la stabilité financière régionale et mondiale pourrait entraîner une baisse des revenus de la Société et une diminution de la disponibilité du crédit et de la capacité de la Société à mobiliser des capitaux. Les conditions financières mondiales continuent d'être caractérisées comme étant volatiles. De nombreuses industries, y compris l'industrie des technologies, ont été touchées par ces conditions de marché. Les conditions financières mondiales demeurent sujettes à des déstabilisations soudaines et rapides en réponse à des événements futurs, car les autorités gouvernementales peuvent être confrontées à des ressources limitées pour répondre aux crises futures. Un ralentissement continu ou aggravé des marchés financiers ou d'autres conditions économiques, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses de consommation, les taux d'emploi, les conditions commerciales, l'inflation, les coûts de l'énergie, les niveaux d'endettement des consommateurs, le manque de crédit disponible, l'état des marchés financiers, les taux d'intérêt et les taux d'imposition, peuvent avoir un effet négatif sur la croissance et la rentabilité de la Société. Les crises futures peuvent être précipitées par un certain nombre de causes, y compris les catastrophes naturelles, l'instabilité géopolitique, les guerres, les changements dans les prix de l'énergie ou les défauts souverains. Si les niveaux accrus de volatilité se poursuivent ou dans le cas de déstabilisation rapide des conditions économiques mondiales, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les prix des marchandises, la demande de métaux, la disponibilité du crédit, la confiance des investisseurs et la liquidité générale des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société et le cours des titres de la Société.

Crise sanitaire publique

La conjoncture financière mondiale et l'économie mondiale en général ont, à divers moments dans le passé et possiblement à l'avenir, connu une extrême volatilité en réponse à des chocs économiques ou à d'autres événements, comme la récente pandémie de maladie respiratoire causée par la COVID-19. De nombreuses industries, sont touchées par la volatilité des marchés en réponse à l'apparition généralisée d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires. Parmi les principaux impacts de ces conditions figurent les dévaluations et la forte volatilité des marchés mondiaux financiers, des matières premières, des devises, ainsi qu'un manque de confiance et de liquidité des marchés. Les institutions financières et les grandes entreprises peuvent être amenées à faire faillite ou être sauvées par les autorités gouvernementales. L'accès au financement peut également être affecté négativement par de futures crises de liquidité dans le monde. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir du financement par capitaux propres ou par emprunt et, le cas échéant, à obtenir ce financement à des conditions favorables pour la Société. Des niveaux accrus de volatilité et de turbulence sur les marchés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la croissance anticipée de la Société et le prix de négociation de ses titres pourrait être défavorablement touché.

Énoncés prospectifs

De par leur nature, les énoncés prospectifs impliquent de nombreuses hypothèses, des risques et des incertitudes connus et inconnus, à la fois de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par les énoncés prospectifs ou contribuer à la possibilité que les prédictions, prévisions ou projections se révèleront significativement inexacts.

FACTEURS DE RISQUES (suite)

Activisme des actionnaires

Ces dernières années, les sociétés cotées en bourse ont fait l'objet de demandes de plus en plus nombreuses de la part d'actionnaires activistes qui préconisent des changements dans les pratiques de gouvernance d'entreprise, telles les pratiques de rémunération des dirigeants, les questions sociales ou certaines actions ou réorganisations d'entreprise. Rien ne garantit que les actionnaires activistes ne demanderont pas publiquement à la Société de procéder à certains changements de gouvernance ou de s'engager dans certaines autres actions.

Répondre aux défis des actionnaires activistes, tels que les courses aux procurations, les campagnes médiatiques ou d'autres activités, pourrait être coûteux, prendre du temps et avoir un effet négatif sur la réputation de la Société et détourner l'attention et les ressources de la direction et du Conseil d'administration, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société. Même si la Société entreprend d'effectuer tels changements de gouvernance d'entreprise ou des actions d'entreprise, les actionnaires activistes peuvent continuer à promouvoir ou à tenter d'effectuer d'autres changements et peuvent tenter d'acquérir le contrôle de la Société pour mettre en œuvre ces changements. Si des actionnaires activistes cherchant à augmenter la valeur actionnariale à court terme sont élus au conseil d'administration de la Société, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les opérations futures de la Société. De plus, l'activisme des actionnaires pourrait créer une incertitude quant à l'orientation stratégique future de la Société, entraînant la perte d'occasions d'affaires futures, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les affaires, les activités futures, la rentabilité et la capacité de la Société à attirer et à conserver du personnel qualifié.

Divulgaration et contrôle interne

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information que la Société doit communiquer dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée en temps opportun, et qu'elle est accumulée et communiquée par la direction de la Société, comme il convient, pour permettre la prise de décisions requises en temps opportun. La Société a investi des ressources pour documenter et analyser son système de contrôles de divulgation et son contrôle interne sur les rapports financiers. Un système de contrôle, aussi bien conçu et exploité soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers. L'incapacité de la Société à satisfaire aux exigences des lois canadiennes applicables relatives aux valeurs mobilières de façon continue et en temps opportun pourrait entraîner une perte de confiance des investisseurs relativement à la fiabilité d'états financiers de la Société, ce qui pourrait nuire à ses activités et avoir une incidence négative sur le cours des actions ordinaires. En outre, tout défaut de mise en œuvre des contrôles nouveaux ou améliorés requis ou les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre pourraient nuire aux résultats d'exploitation de la Société ou l'empêcher de respecter ses obligations en matière de rapports.

(s) Bernard Tourillon, Président et directeur général

(s) François Rivard, chef des finances

Montréal, le 28 août 2026